



Institut des comptes nationaux

## Deuxième rapport trimestriel 2021 de l'Institut des comptes nationaux <sup>1 2</sup>

L'inflation totale en Belgique est en progression, due à l'inflation de l'énergie. Pour tous les autres groupes de produits, l'inflation reste très limitée.

Au deuxième trimestre 2021, l'inflation totale en Belgique, mesurée sur la base de l'indice des prix à la consommation harmonisé, a fortement progressé pour s'établir à 2,4 % (0,8 % au premier trimestre 2021), soit son plus haut niveau depuis le quatrième trimestre 2018 (2,8 %). Ce niveau d'inflation totale dépasse ainsi le taux cumulé annuel moyen (TCAM) calculé sur les cinq dernières années (1,6 % durant la période 2015-2020)<sup>3</sup>.

Cette progression de l'inflation totale s'explique par une importante hausse des prix pour les produits énergétiques (+18,3 % en moyenne sur un an), alors que ceux-ci étaient en forte chute en 2020 (-11,0 %), et n'affichaient qu'une faible inflation au premier trimestre 2021 (+0,4 %). Malgré son poids limité dans le panier de consommation (9,6 %), l'énergie a apporté la plus grande contribution à l'inflation totale au cours du trimestre sous revue, soit 1,59 point de pourcentage.

L'inflation a également augmenté au cours de cette même période pour les biens industriels non énergétiques (de 0,1 % à 0,4 %) et les services (de 1,3 % à 1,4 %), mais dans une bien moindre mesure. Pour les aliments transformés, l'inflation a continué de baisser (de 1,3 % à 1,1 %), tandis que les prix des aliments non transformés ont poursuivi leur chute sur un an (de -1,4 % à -3,1 %). Notons que pour chaque catégorie de produits, à l'exclusion de l'énergie, le niveau d'inflation observé au deuxième trimestre reste inférieur au TCAM sur cinq ans.

L'inflation sous-jacente, qui ne tient pas compte de l'inflation de l'énergie et des aliments non transformés, a pour sa part légèrement augmenté à 1,0 % (contre 0,9 % lors du trimestre précédent) en raison de la hausse de l'inflation des services et des biens industriels non énergétiques.

---

<sup>1</sup> Au deuxième trimestre 2021, certains secteurs étaient encore fermés, temporairement ou non, en raison de la crise du coronavirus. C'est le cas par exemple des parcs d'attractions et des terrasses de restaurants qui n'ont pu réouvrir qu'à partir de 8 mai, ou encore des cinémas, des centres de fitness, de saunas et autres dont la réouverture a eu lieu le 9 juin. Toutes ces mesures ont également eu un impact sur les chiffres de l'indice calculés par Statbel. En décembre 2020, Statbel a publié un document sur la manière dont les effets de la crise du coronavirus ont été traités dans le calcul de l'IPCH. Voir [https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Analyse/FR/13\\_FR\\_PriceRange\\_v1.pdf](https://statbel.fgov.be/sites/default/files/files/documents/Analyse/FR/13_FR_PriceRange_v1.pdf)

<sup>2</sup> Rappelons que la crise sanitaire, et les mesures prises à cet effet, ont modifié la consommation des ménages en 2020, ce qui a impacté le calcul de l'indice en 2021. Il en ressort qu'entre 2020 et 2021, les poids ont principalement augmenté pour les produits alimentaires (+2,7 points de pourcentage) et les des biens industriels non énergétiques (+0,5 point de pourcentage), au détriment des services (-3,3 points de pourcentage). Voir <https://ec.europa.eu/eurostat/documents/10186/10693286/Guidance-on-the-compilation-of-HICP-weights-in-case-of-large-changes-in-consumer-expenditures.pdf>

<sup>3</sup> Le taux cumulé annuel moyen (TCAM) est calculé en comparant, sur une base annuelle, l'indice de 2020 à l'indice de 2015 sur base de la formule suivante :  $=(((\text{Indice } 2020 / \text{Indice } 2015)^{(1/5)} - 1) * 100$ .

## Évolution récente de l'inflation sur base de l'indice des prix à la consommation harmonisé

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2020			2021		2021- II			Contri- bution 2021T2 <sup>1</sup>	Poids <sup>2</sup>
				II	III	IV	I	II	avril	mai	juin		
<b>Énergie</b>	<b>8,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>-11,0</b>	<b>-16,3</b>	<b>-11,2</b>	<b>-10,4</b>	<b>0,4</b>	<b>18,3</b>	<b>16,2</b>	<b>19,8</b>	<b>18,8</b>	<b>1,59</b>	<b>9,6</b>
<b>Produits alimentaires</b>	<b>2,7</b>	<b>1,3</b>	<b>2,6</b>	<b>3,2</b>	<b>3,0</b>	<b>2,3</b>	<b>0,8</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,4</b>	<b>0,09</b>	<b>23,4</b>
Produits alimentaires transformés	2,9	1,7	2,1	2,4	2,1	1,8	1,3	1,1	0,9	1,0	1,4	0,22	18,7
Produits alimentaires non transformés <sup>a</sup>	1,8	-0,4	4,7	6,1	6,6	4,3	-1,4	-3,1	-2,7	-3,3	-3,5	-0,12	4,7
<b>Biens et services</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>1,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,8</b>	<b>1,0</b>	<b>0,8</b>	<b>1,1</b>	<b>1,1</b>	<b>0,69</b>	<b>67,0</b>
Services	1,6	1,8	1,8	1,6	1,7	1,6	1,3	1,4	1,2	1,6	1,6	0,59	27,7
Biens industriels non-énergétiques	0,8	1,0	0,7	0,9	0,5	0,6	0,1	0,4	0,3	0,4	0,4	0,10	39,3
<b>Inflation sous-jacente<sup>b</sup></b>	<b>1,6</b>	<b>1,6</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,3</b>	<b>0,9</b>	<b>1,0</b>	<b>0,9</b>	<b>1,1</b>	<b>1,2</b>	<b>0,91</b>	<b>85,7</b>
p.m. Indice santé <sup>c</sup>	1,8	1,5	1,0	1,1	1,0	0,8	0,5	0,4	0,3	0,4	0,5		
<b>Inflation totale</b>	<b>2,3</b>	<b>1,2</b>	<b>0,4</b>	<b>0,0</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>0,8</b>	<b>2,4</b>	<b>2,1</b>	<b>2,5</b>	<b>2,6</b>	<b>2,37</b>	<b>100,0</b>

Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

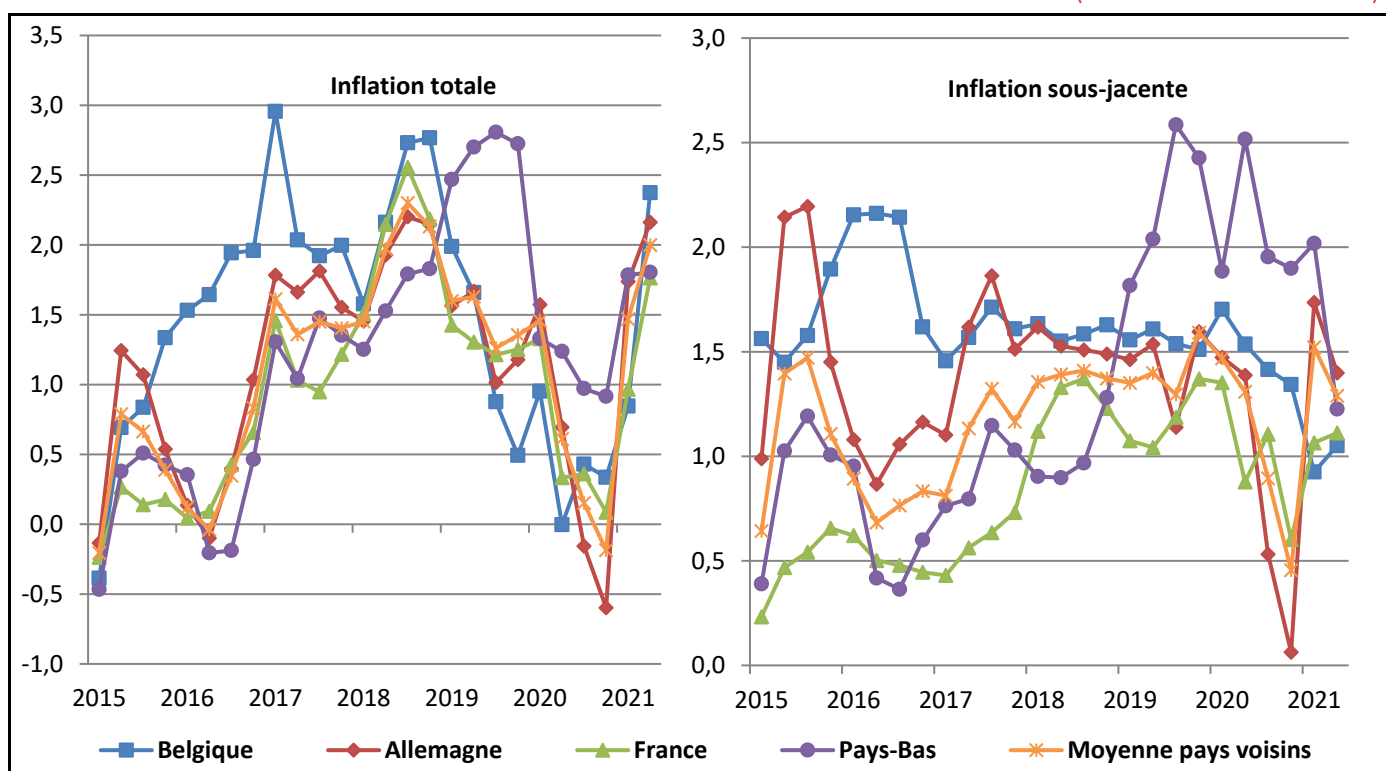
<sup>a</sup> Fruits, légumes, viandes et poissons. <sup>b</sup> Mesuré par l'IPCH, hors produits alimentaires non transformés et produits énergétiques.

<sup>c</sup> Indice national des prix à la consommation, hors tabac, boissons alcoolisées, essence et diesel.

<sup>1</sup> Contribution à l'inflation totale (en points de %) <sup>2</sup> p.m. Poids en 2021 (en %).

## Évolution trimestrielle de l'inflation totale et de l'inflation sous-jacente en Belgique et dans les principaux pays voisins

(Taux de variation à 1 an d'écart)



Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

L'inflation totale moyenne de nos principaux voisins (Allemagne, France et Pays-Bas) a connu une hausse plus modérée au second trimestre 2021 à 2,0 % (contre 1,5 % lors du premier trimestre 2021). L'inflation totale en Belgique (2,4 %) s'est donc révélée légèrement supérieure à celle des pays voisins (2,2 % pour l'Allemagne, 1,8 % pour les Pays-Bas et 1,8 % également pour la France), alors qu'elle demeurait plus faible en Belgique que dans chacun des pays voisins au trimestre précédent. Par ailleurs, l'inflation a progressé en Allemagne (de 1,7 % à 2,2 %) et en France (de 1,0 % à 1,8 %)

entre le premier et le deuxième trimestre 2021, alors qu'elle s'est stabilisée aux Pays-Bas (à 1,8 %). L'écart d'inflation totale (0,37 point de pourcentage en défaveur de la Belgique) résulte uniquement d'une inflation largement supérieure en Belgique, pour les produits énergétiques en raison entre autres du faible niveau des taxes sur le mazout de chauffage et le gaz de sorte que les variations du prix sous-jacent des matières premières se reflètent directement et de manière significative dans les prix à la consommation. A côté de cela, l'inflation des produits alimentaires et des biens industriels non énergétiques s'est avérée légèrement moins élevée en Belgique, et de même niveau concernant les services. L'inflation sous-jacente moyenne des pays voisins a, pour sa part, diminué au deuxième trimestre de 2021 à 1,3 % (contre 1,5 % au premier trimestre).

Les prix de l'énergie poursuivent leur progression, influencés par la hausse du cours du pétrole

En Belgique, l'inflation des produits énergétiques a poursuivi sa progression, passant de 8,7 % en mars à 18,8 % en juin. Cette progression de l'inflation s'explique principalement par le niveau des prix de l'énergie particulièrement bas au second trimestre 2020, en raison de la forte chute du prix du pétrole (pour rappel, cette forte chute a débuté en mars 2020, impactant le prix des différents produits énergétiques). Depuis le troisième trimestre 2020, le prix du pétrole a connu une très forte remontée, avec des conséquences directes ou indirectes sur le prix des différents produits énergétiques. Au second trimestre 2021, le cours du pétrole a retrouvé son niveau d'avant la crise, et les prix à la consommation des produits énergétiques ont ainsi progressé en moyenne de 18,3 % sur base annuelle (contre 0,4 % au premier trimestre 2021). Cette inflation s'explique par une envolée des prix des combustibles liquides, des carburants et du gaz, et dans une moindre mesure de l'électricité.

### Évolution récente des prix à la consommation des produits énergétiques

(Taux de variation à 1 an d'écart, sauf indication contraire)

	2018	2019	2020	2020			2021		2021 – II			Contribution 2021T2 <sup>1</sup>	Poids <sup>2</sup>
				II	III	IV	I	II	avril	mai	juin		
Carburants pour véhicules particuliers	10,7	0,0	-8,5	-16,3	-8,1	-9,4	-1,0	19,3	19,5	22,1	16,4	6,25	30,8
Combustibles liquides	19,4	-1,6	-28,2	-40,7	-30,2	-32,3	-5,5	52,2	43,3	68,4	46,8	5,45	12,7
Electricité	2,2	1,6	-6,4	-7,7	-6,2	-4,4	1,9	8,9	7,9	8,4	10,4	3,38	37,4
Gaz	9,6	-5,8	-13,9	-16,1	-14,7	-9,0	3,2	17,6	12,4	16,0	24,7	3,17	17,9
Combustibles solides	1,2	2,4	3,0	3,7	2,9	2,2	1,9	1,2	1,1	1,2	1,2	0,01	1,2
<b>Énergie</b>	<b>8,9</b>	<b>-0,8</b>	<b>-11,0</b>	<b>-16,3</b>	<b>-11,2</b>	<b>-10,4</b>	<b>0,4</b>	<b>18,3</b>	<b>16,2</b>	<b>19,8</b>	<b>18,8</b>	<b>18,27</b>	<b>100</b>

Sources : CE, SPF Économie, Statbel.

<sup>1</sup> Contribution à l'inflation du groupe (en points de %), <sup>2</sup> p.m. Poids en 2021 (en %).

Plus précisément, le cours du pétrole en euro a enregistré une hausse de 13,0 % entre les deux premiers trimestres de 2021, et s'est ainsi établi à 56,5 euros/baril en moyenne<sup>4</sup>. Cette hausse du prix du pétrole s'explique principalement par la poursuite de la reprise économique mondiale, par la driving season qui a recommencé aux États-Unis et par la décision conjointe de l'OPEP et de la Russie au 1<sup>er</sup> juin 2021 de maintenir un statu quo quant à leur politique stricte de quotas visant à limiter l'offre de pétrole<sup>5</sup>.

Par rapport à un an plus tôt, le prix moyen d'un baril de Brent (en euro) a par ailleurs progressé en moyenne de 113,5 % au second trimestre 2021 (pour rappel, le cours du pétrole avait atteint son niveau le plus bas au second trimestre 2020). Suite à cette progression du cours moyen du pétrole en euro, la hausse des prix sur un an des carburants et du mazout

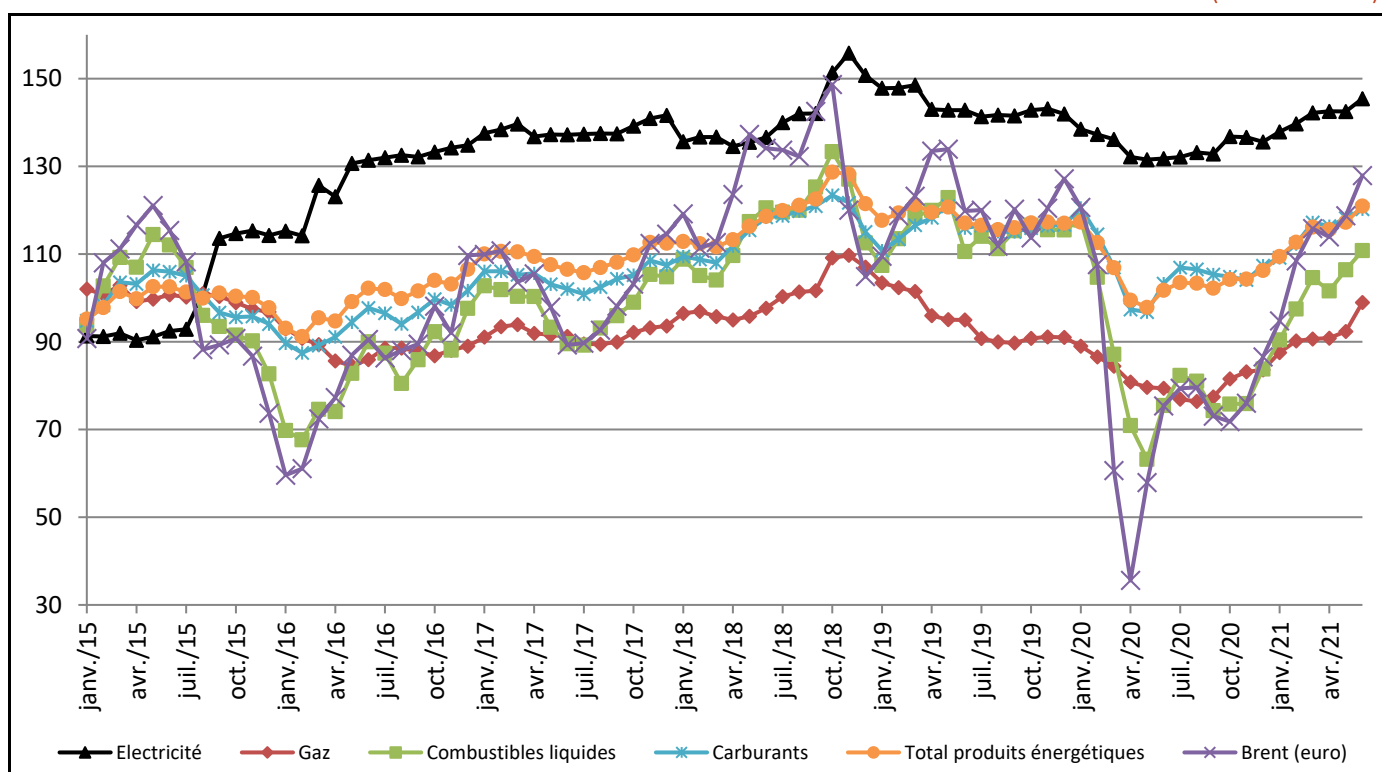
<sup>4</sup> Insee, [Prix du pétrole et des matières premières importées](#).

<sup>5</sup> Pour rappel, les pays membres de l'OPEP et leurs pays partenaires, dont la Russie, avaient conclu le 12 avril 2020 un accord visant à réduire la production de pétrole afin que les prix se redressent. Ces mêmes pays se sont mis d'accord pour maintenir une politique stricte de quotas afin de continuer à limiter volontairement l'offre de pétrole.

de chauffage a atteint respectivement 19,3 % et 52,2 % en moyenne au deuxième trimestre 2021 (contre -1,0 % et -5,5 % au premier trimestre 2021). Comme précisé précédemment, le niveau des accises sur le mazout de chauffage est très faible, de sorte que les variations du prix sous-jacent des matières premières se reflètent directement et de manière significative dans les prix à la consommation.

### Prix mensuels à la consommation des produits énergétiques

(Indice 2015=100)



Sources : Insee<sup>6</sup>, CE, SPF Économie, Statbel.

Le prix à la consommation du gaz naturel a augmenté de 17,6 % sur un an (contre 3,2 % au trimestre précédent) en raison principalement d'une hausse de la composante énergétique<sup>7</sup> (+39,6 % en moyenne sur un an). Plus précisément, l'augmentation du prix du gaz sur les marchés de gros s'explique principalement par la hausse du cours du pétrole, par la forte demande mondiale de gaz naturel en raison de la reprise économique et par de faibles stocks européens de gaz suite à un hiver et un printemps plutôt froid, et par des prix élevés pour le transport maritime de gaz naturel liquéfié (GNL). Le prix de l'électricité a également augmenté sur base annuelle au second trimestre 2021, soit de 8,9 % (contre 1,9 % au trimestre précédent). Cette hausse des prix à un an d'écart est due principalement à la hausse du coût de la composante énergétique pure (+29,4 % en moyenne sur un an, pour le prix/kWh et la redevance, à l'exclusion des coûts énergie verte et cogénération). L'augmentation du prix de l'électricité sur les marchés de gros s'explique également par une forte demande liée à la reprise économique, par la forte augmentation des prix des matières premières (gaz naturel, charbon), par une offre limitée en raison d'une série de terminaux et d'infrastructures d'importation qui sont en période

<sup>6</sup> L'évolution du cours du pétrole est basée sur les données publiées par l'Insee, « [International prices of imported raw materials - Brent crude oil \(London\) - Prices in euros per barrel](#) ».

<sup>7</sup> La facture totale d'électricité, comme celle du gaz, comprend plusieurs composantes, à savoir la composante énergétique (qui couvre le coût de la matière première), le coût de distribution et du transport, les diverses taxes et surcharges ainsi que la TVA.

de maintenance, et par l'augmentation significative du prix des certificats de CO<sub>2</sub><sup>8</sup> (en mai, le prix d'une tonne de CO<sub>2</sub> a dépassé les 50 euros pour la première fois, contre 21 euros au second trimestre 2020). Cette hausse sur un an du coût de la composante énergétique pure a par ailleurs été compensée par la baisse des tarifs de distribution en Région flamande (-7,8 % en raison surtout de l'introduction de la nouvelle méthodologie tarifaire<sup>9</sup>), les tarifs de distribution en Régions wallonne et bruxelloise étant quant-à-eux relativement stables sur un an). Rappelons également que les tarifs de transport d'électricité ont augmenté en mars, de 6,8 % par rapport à la fin 2020.

Dans les pays voisins, les prix à un an d'écart pour l'énergie ont augmenté de 9,5 % tandis qu'en Belgique les prix ont progressé deux fois plus rapidement, soit de 18,3 %. Le niveau d'inflation pour l'énergie s'est donc révélé fortement supérieur au niveau moyen de ses principaux pays voisins, en raison principalement d'une hausse des prix sur un an plus importante en Belgique pour les combustibles liquides, le gaz et l'électricité. Rappelons qu'au premier trimestre, la hausse des prix sur un an des produits énergétiques était très limitée en Belgique (+0,4 %), tout comme en moyenne dans les pays voisins (+0,1 %), et qu'en 2020, les prix de l'énergie avaient connu une plus forte chute en glissement annuel en Belgique (-11,0 %) que dans les pays voisins (-5,5 % en moyenne). Cette inflation de l'énergie plus prononcée en Belgique au cours de la période sous revue s'explique par la forte chute des prix des matières premières énergétiques au second trimestre 2020 et la répercussion plus rapide de cette baisse sur les prix à la consommation dans notre pays. En effet, la hausse ou la baisse des prix de gros se répercute plus rapidement sur la facture belge d'électricité et de gaz en raison de la part plus importante des contrats variables, avec des ajustements de prix intermédiaires, alors que dans les pays voisins, ce sont principalement des contrats fixes (et donc pas d'indexations intermédiaires) qui sont proposés. De plus, le poids de la composante variable (à savoir la composante énergétique) dans la facture de gaz et dans les prix des combustibles liquides (en raison du faible niveau des taxes) est plus importante en Belgique (ces prix réagissent donc plus rapidement aux évolutions des prix des matières premières).

**Les prix des produits alimentaires non transformés, tout comme ceux des produits transformés (hors tabac) sont en baisse sur un an**

Au second trimestre 2021, le rythme de progression des prix à la consommation des produits alimentaires a à nouveau ralenti pour s'établir à 0,2 %, contre 0,8 % au trimestre précédent (pour rappel, l'inflation pour ce groupe de produit s'élevait à 3,2 % au deuxième trimestre 2020). Il s'agit de la plus basse inflation pour ce groupe de produits depuis le quatrième trimestre 2014.

Les produits alimentaires non transformés ont même vu leurs prix chuter davantage sur un an, soit de -3,1 % (contre une inflation négative de -1,4 % au trimestre précédent). Les prix ont en effet diminué sur un an pour la viande (-0,2 %), les légumes (-4,8 %), et encore plus fortement pour les fruits (-7,0 %). Cependant, les prix des fruits et légumes au deuxième trimestre 2021, tout comme au trimestre dernier, ne sont pas particulièrement bas (ils correspondent à la moyenne du trimestre pour la période 2017-2020), mais ce sont les prix de 2020 qui ont atteint des niveaux élevés et qui expliquent donc cette inflation négative. Par ailleurs, l'inflation pour les poissons et fruits de mer a ralenti (+0,8 %, contre +3,5 % au trimestre passé).

Les prix des produits transformés ont pour leur part augmenté de 1,1 % sur un an (contre 1,3 % au trimestre précédent), en raison principalement du tabac dont les prix ont connu la plus forte inflation dans ce groupe de produits (+8,9 %, suite

---

<sup>8</sup> Les producteurs d'électricité doivent présenter des droits d'émission en compensation de leurs émissions polluantes. Actuellement, sur le marché du CO<sub>2</sub>, la rareté des certificats entraîne une hausse des prix, amplifiée par la spéculation de gros acteurs du marché.

<sup>9</sup> La nouvelle méthodologie tarifaire fixe un coût du capital ajusté pour les actifs investis dans le réseau de distribution. Cette proportion passe de 4,8 % en 2020 à 3,5 % pour la période 2021-2024. La baisse de la rémunération reflète les faibles taux d'intérêt actuels, qui ont permis aux gestionnaires de réseaux de distribution d'attirer de nouveaux capitaux à des conditions favorables.

Voir : <https://www.vreg.be/sites/default/files/press-release/pers-2020-07.pdf>.

à la hausse des accises en janvier 2021). En excluant l'alcool et le tabac, l'inflation pour les produits transformés est même négative (-0,7 %). Pour la majorité des sous-catégories des produits alimentaires transformés, l'inflation est effectivement faible, voire négative au cours du trimestre sous revue. Rappelons par ailleurs qu'en avril et mai 2020, une restriction des promotions avait été imposée, ce qui pourrait expliquer en partie la faible inflation observée en avril et mai 2021. Toutefois, selon nos calculs, cette limitation des promotions a eu un impact très limité sur l'inflation des produits alimentaires pour ce deuxième trimestre 2021.

Notons que les cours mondiaux des produits agricoles de base ont globalement fortement augmenté entre le deuxième trimestre 2020 et le deuxième trimestre 2021 (+17 %), surtout en ce qui concerne les huiles (+52,2 %), les céréales (+16,8 %) et les produits laitiers (+18,3 %). Cependant, cette hausse ne semble pas encore avoir eu de répercussion sur le prix des biens alimentaires sur le marché belge.

Dans les pays voisins, tout comme en Belgique, l'inflation des produits alimentaires a également ralenti en moyenne pour atteindre 0,9 % au deuxième trimestre 2021 (contre 1,9 % au trimestre précédent). Ce ralentissement de l'inflation est par ailleurs plus prononcé en France (de 2,0 % à 0,4 %) qu'en Allemagne (de 1,8 % à 1,6 %). Aux Pays-Bas, l'inflation des produits alimentaires est même devenue négative (de 1,7 % à -0,4 %, en raison d'une inflation négative des légumes (-6,3 %), de la viande (-1,5 %) et des fruits (-3,7 %). L'inflation en Belgique (0,2 %) reste ainsi inférieure à celle de l'Allemagne et de la France. La Belgique se démarque particulièrement par rapport à ses pays voisins pour l'évolution des prix des produits alimentaires non transformés. En effet, dans les pays voisins, les prix ont en moyenne baissé sur un an de 0,4 % (contre +2,7 % au trimestre précédent), alors qu'ils ont chuté de 3,1 % en Belgique (contre -1,4 % au trimestre précédent) en raison d'une forte baisse des prix sur un an des fruits et des légumes. Pour les produits alimentaires transformés, on observe beaucoup moins de différence entre la Belgique (1,1 %) et ses voisins (1,3 % en moyenne). Par ailleurs, en excluant l'alcool et le tabac, l'inflation devient négative en Belgique (-0,7 %), alors qu'elle s'établit à 0,6 % pour les pays voisins. La contribution du tabac à l'écart inflation est en effet importante, avec une inflation supérieure dans notre pays (+8,9 %, ce qui est également le même niveau observé aux Pays-Bas), en raison entre autres d'une forte augmentation des accises dans notre pays en janvier dernier.

## Légère hausse de l'inflation, tant pour les services que pour les biens industriels non énergétiques (BINE)

Le rythme de progression des prix des services a légèrement augmenté de 1,3 % au trimestre précédent à 1,4 % au deuxième trimestre 2021, ce qui est également le cas pour le groupe de produits des BINE avec une inflation passant de 0,1 % au premier trimestre 2021 à 0,4 % au cours du trimestre sous revue. En outre, l'inflation pour ces deux groupes de produits reste faible et inférieure au TCAM pour la période 2015-2020.

Certaines matières premières industrielles, utilisées dans la fabrication des BINE, ont vu leur prix exploser depuis le printemps 2020, principalement en raison d'une baisse de l'offre des principaux pays producteurs (suite entre autres à l'indisponibilité de main-d'œuvre liée au Covid-19), et de la reprise de la production industrielle de la Chine dès le second trimestre 2020. Le problème s'est aggravé par des problèmes de transport et la hausse de ces tarifs. La pression sur le marché des matières premières semble néanmoins être retombée récemment, grâce entre autres à l'augmentation des capacités de production. Ainsi, par exemple, les prix des métaux et minerais (indice de la Banque mondiale) se sont en moyenne stabilisés entre mai et juin (-0,40 %, en euros). Le prix du cuivre a même chuté de 5,2 % au cours de cette période. Le prix du caoutchouc a pour sa part baissé de 2,4 %. Cependant, les prix des matières premières restent bien supérieurs aux niveaux d'avant la crise Covid, malgré cette baisse récente des prix. En juin, le prix des métaux et minerais, par exemple, était encore 47,4 % plus élevé qu'en janvier 2020 (début de la crise Covid). La forte hausse des prix des matières premières industrielles a néanmoins eu que peu d'impact sur le prix des BINE, puisque ceux-ci n'ont vu leur prix que faiblement augmenté sur un an (+0,4 %). Au sein de ce groupe de produits, notons que les articles d'habillement et chaussures ont vu leurs prix augmenter de 0,5 % sur un an au second trimestre 2021 (contre -3,2 % au trimestre précédent en raison de la prolongation de la période des soldes jusqu'au 15/02/2021).

Concernant les services, la hausse modérée du rythme de progression de leurs prix a été principalement causé par une inflation plus forte pour les services de téléphonie (de 0,0 % en moyenne au premier trimestre 2021 à 0,8 % au second trimestre 2021). Cette hausse de prix sur un an s'explique surtout par des prix plus bas pratiqués en 2020 suite à la crise Covid. En effet, des compensations temporaires ont été accordées par les opérateurs télécoms en raison de la pandémie, avec par exemple la mise à disposition de plus de data ou de plus de minutes d'appel. Ainsi, l'inflation pour ces services a atteint respectivement 1,7 % et 1,0 % en avril et mai 2021 alors que les prix avaient chuté en glissement annuel de respectivement 3,1 % et 1,1 % en avril et mai 2020. Les services de restauration ont également apporté une contribution importante à l'inflation des services. En effet, les restaurants et cafés ont pu accueillir leurs clients en terrasse dès le 8 mai et réouvrir complètement leur établissement à partir du 9 juin. L'inflation est ainsi passé de 1,9 % en avril à 3,3 % en juin dernier. Pour finir, notons que les services financiers ont enregistré une inflation de 11,4 % au deuxième trimestre (alors qu'elle s'était établie à 5,6 % en moyenne en 2020, et même à 2,6 % en 2019) en raison de l'augmentation des tarifs cette année au sein de quelques grandes banques.


Dans les pays voisins, l'inflation des biens industriels non énergétiques s'est stabilisée à 0,9 % au deuxième trimestre 2021, soit un niveau supérieur à celui enregistré en Belgique (0,4 %). Quant au rythme de progression des prix des services, celui-ci a ralenti pour s'établir à 1,4 % en moyenne, soit le même niveau qu'en Belgique. Les plus fortes contributions à l'écart d'inflation avec les pays voisins ont été apportées par la protection sociale (-0,14 point de pourcentage), les produits, appareils et matériels médicaux (-0,11 point de pourcentage) et les soins corporels (-0,08 point de pourcentage).





SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
N° d'entreprise : 0314.595.348

  0800 120 33 (numéro gratuit)

  <https://economie.fgov.be>

**Editeur responsable :**

Séverine Waterbley  
Président du Comité de direction  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles

**Pour de plus amples informations :**

SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie  
Peter Van Herreweghe  
Rue du Progrès 50  
1210 Bruxelles  
Tél. : +32 2 277 83 96  
Courriel : [Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be](mailto:Peter.Vanherreweghe@economie.fgov.be)

Version internet



SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

.be